© Ville de Blainville
Ce document n'a pas de valeur officielle.
En cas de divergence entre ce document et le document original, celui-ci prévaudra.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le ***15 septembre 2026*** à ***19:30*** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^me^ Liza Poulin, le président, M. Francis Allaire, M^mes^ Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, Jade Laporte, Nathalie St-Laurent, MM. David Malenfant, Philippe Magnenat, Stéphane Bertrand, Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Rita Chahine, directrice générale adjointe, Julie Chabannel, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, Claude Deschuymer, directeur du Service de la Sécurité incendie, Caroline Boivin, directrice du Service des communications et de l'expérience citoyenne, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

À 19 h 30, Monsieur le Président ouvre la séance.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

RÉSOLUTION… **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2026-09-365

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

Retrait à l'ordre du jour :

16.2 Rejet de soumission – Dossier SG2026-008 P – Parc équestre – Réfection des tours 1,2 et 3

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **APPROBATION – PROCÈS-VERBAL**
2026-09-366 **SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AOÛT 2026**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du ***18 août 2026***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION… **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1418-205**
2026-09-367

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1418-205 modifiant le Règlement 1418 de zonage*** dont

l'objet est de modifier le Règlement 1418 de zonage de façon à **AGRANDIR** la limite de la zone P-483 à même la zone C-450.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans ***la zone concernée***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION… **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1714**
2026-09-368

Madame Michèle Murray donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le ***Règlement 1714 modifiant divers règlements concernant les amendes et peines*** dont l'objet est d'apporter des ajustements techniques.

Madame Michèle Murray dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes,* le ***Projet de Règlement 1714 modifiant divers règlements concernant les amendes et peines.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION… **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1715**
2026-09-369

Monsieur Philippe Magnenat donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le ***Règlement 1715 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections*** dont l'objet est de remplacer le règlement actuel en le mettant à jour et en le modernisant et d'ajouter une interdiction de virage à droite au feu rouge à l'intersection de la rue Simon-Lussier, direction sud-est, vers le boulevard de la Seigneurie Est.

Monsieur Philippe Magnenat dépose conformément à la *Loi sur les cités et villes,* le ***Projet de Règlement 1715 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections.***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **APPROBATION – PREMIER PROJET**
2026-09-370 **DE RÈGLEMENT 1418-205 P1**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à certaines modifications au *Règlement 1418 de zonage*;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce projet de Règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu d'approuver le *Premier projet de Règlement 1418-205 P1 modifiant le Règlement 1418 de zonage*.

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le ***13 octobre 2026 à 19 h 15*** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **APPROBATION – RÈGLEMENT 1647-1**
2026-09-371

ATTENDU QU'en date du 18 août, le *Projet de Règlement 1647-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver le *Règlement 1647-1 abrogeant le règlement 1647 décrétant la mise en place du 9-1-1 de prochaine génération et un emprunt de 520 000 $ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du ***28 septembre au 2 octobre 2026*** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **APPROBATION – RÈGLEMENT 1651-1**
2026-09-372

ATTENDU QU'en date du 18 août 2026, le *Projet de Règlement 1651-1* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes (la « Loi »)*;

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'approuver le *Règlement 1651-1 abrogeant le Règlement 1651 décrétant l'exécution de travaux d'ajout de feux de circulation sur le boulevard de la Seigneurie ouest, et un emprunt de 380 000 $ à cette fin.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du ***28 septembre au 2 octobre 2026*** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **CONTRIBUTION AU FONDS DE STATIONNEMENT**
2026-09-373 **1445, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC**

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1418 de zonage* qui prévoient que le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement pour un usage industriel ou commercial, et ce, selon les conditions suivantes :

- La demande est faite dans le cadre d'un projet de construction, d'agrandissement d'un bâtiment ou de changement d'usage;

- L'aménagement du nombre requis d'espaces de stationnement hors rue est impossible en raison de contraintes physiques majeures;

- Un montant de 3 000 $ est imposé pour chaque case de stationnement hors rue exigée par le présent règlement pour le projet et qui ne peut être aménagée. Les sommes perçues serviront à financer des immobilisations destinées à l'amélioration de l'offre en matière de stationnement public ou de transport actif ou collectif et seront déposées par la Ville dans un fonds prévu à cette fin.

ATTENDU QUE l'aménagement de quatre cases de stationnement hors rue afin de permettre l'ajout de quatre bornes de recharge électrique est impossible;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble s'engage à acquitter les frais prévus au règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la demande de contribution au Fonds de stationnement pour le ***1445, boulevard Michèle-Bohec***, au montant de ***12 000 $*** et ainsi d'exempter de l'obligation de fournir et de maintenir quatre cases de stationnement afin de permettre l'ajout de quatre bornes de recharge électrique, et ce, conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-374

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION
POUR UN PROJET D'INTENSIFICATION
LOT PROJETÉ 6 352 272
30, RUE JEAN-PAUL-CAYER
CESSION DE TERRAIN / VERSEMENT D'UNE SOMME D'ARGENT POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX OU ESPACES NATURELS

ATTENDU QU'une demande pour un projet d'intensification ou de nouvelles activités sur le lot **6 352 272** du Cadastre du Québec a été déposée;

ATTENDU QUE le *Règlement 1418 de zonage* prévoit, comme condition pour la délivrance d'un permis de construction visant un projet d'intensification ou de nouvelles activités, la cession d'un terrain ou d'une servitude d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie totale du site ou le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur dudit site pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels ou une combinaison des deux (2);

ATTENDU QUE la superficie totale du site est de **13 194,5** mètres carrés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'exiger comme condition d'approbation pour la délivrance du permis de construction visant un projet d'intensification ou de nouvelles activités sur le lot **6 352 272** du Cadastre du Québec, le versement d'une somme d'argent équivalente à 10 % de la valeur du site, le tout conformément aux dispositions du *Règlement 1418 de zonage.*

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à déposer le montant de la contribution au poste budgétaire *05.810.10.000 (fonds des parcs)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-375

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 25 AOÛT 2026

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du 25 août 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-376

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00029
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(NOMBRE D'ENTRÉES CHARRETIÈRES)
23, RUE MARIE-ANTOINETTE
(LOT 4 673 228)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-08-06.1** du 25 août 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'accorder au lot **4 673 228** du Cadastre du Québec *(23, rue Marie-Antoinette)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE une deuxième entrée charretière pour un terrain d'une largeur de 25,91 mètres,** alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'un deuxième accès peut être aménagé lorsque la largeur du terrain est supérieure à 60 mètres.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-377

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00089
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(MARGE ARRIÈRE MINIMALE)
1123, RUE VIANNEY
(LOT 2 657 161)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-08-06.2** du 25 août 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'accorder au lot **2 657 161** du Cadastre du Québec *(1123, rue Vianney)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour le bâtiment principal, une marge arrière de 6,30 mètres,** alors qu'au tableau des spécifications de la zone H-124, de l'annexe B du Règlement 1418 de zonage, une marge arrière minimale de 7,5 mètres est prescrite.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-378

DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2026-00098
BÂTIMENT INDUSTRIEL EXISTANT
(AIRE D'ISOLEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT)
30, RUE JEAN-PAUL-CAYER
(LOT 6 352 272)

ATTENDU les dispositions du *Règlement 1422 sur les dérogations mineures*;

ATTENDU la recommandation **26-08-06.3** du 25 août 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accorder au lot **6 352 272** du Cadastre du Québec *(30, rue Jean-Paul-Cayer)*, une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE pour l'aire de stationnement existante du bâtiment principal, une aire d'isolement d'une largeur de 1,25 mètre,** alors que le Règlement 1418 de zonage prescrit qu'une aire de stationnement doit comporter une aire d'isolement d'une largeur minimale de 1,5 mètre le long des lignes latérales.

QUE le *Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande du président, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-379

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – DEMANDES 2026-00069, 2026-00074, 2026-00086, 2026-00092, 2026-00091, 2026-00084, 2026-00090, 2026-00099 ET 2026-00094

ATTENDU les recommandations du 25 août 2026 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2026-00069
30, rue Jean-Paul-Cayer
Agrandissement – Bâtiment industriel
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.1** et plans **(Annexe A)**

PIIA – 2026-00074
620, boulevard de la Seigneurie Ouest
Agrandissement – Bâtiment commercial
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.2** et plans **(Annexe B)**

PIIA – 2026-00086
2, rue de Montjay
Nouvelle construction - Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.3** et plans **(Annexe C)**

PIIA – 2026-00092
17, rue de Montjay
Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.4** et plans **(Annexe D)**

PIIA – 2026-00091
148, rue du Nivolet
Agrandissement – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.5** et plans **(Annexe E)**

PIIA – 2026-00084
19, rue de Montagny
Modification – Habitation unifamiliale isolée
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.6** et plans **(Annexe F)**

PIIA – 2026-00090
1499, boulevard Michèle-Bohec, suite 205
P3F
Nouvelle enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.7** et plans **(Annexe G)**

PIIA – 2026-00099
577, boulevard du Curé-Labelle
Familiprix
Nouvelle enseigne détachée
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.8** et plans **(Annexe H)**

PIIA – 2026-00094 **50, rue Jean-Paul-Cayer**
Royal Padel
Nouvelle enseigne murale
Recommandation **C.C.U. 26-08-05.9** et plans **(Annexe I)**

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'approuver les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2026-00069, 2026-00074, 2026-00086, 2026-00092, 2026-00091, 2026-00084, 2026-00090, 2026-00099 ET 2026-00094** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à I »** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **CONFIRMATION D'EMBAUCHE**
2026-09-380 **SECRÉTAIRE**
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de confirmer l'embauche de ***Mme Krystel Barrette*** au poste permanent de « *secrétaire* » au Service des travaux publics à compter du 21 septembre 2026, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **DÉPÔT – RAPPORT D'EMBAUCHES**
2026-09-381 **ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS**
UNE FIN D'EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 15 AOÛT 2026

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser l'engagement de personnel* pour la période du ***16 juillet au 15 août 2026*** et d'ordonner la fin d'emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **NOMINATION – REMPLACEMENT TEMPORAIRE**
2026-09-382 **CHEF DE DIVISION – PLANIFICATION ET RÉGLEMENTATION -**
SERVICE DE L'URBANISME,
DE LA MOBILITÉ ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu de confirmer la nomination de ***M. Jean-Bernard Adam*** au poste cadre de *« chef de division – planification et réglementation »* au Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique, à compter du 28 septembre 2026, pour un remplacement temporaire d'une durée approximative d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS**
2026-09-383 **À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires *02.110.00.305 et 02.110.00.310*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL**
2026-09-384 **SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF**
DU 27 AOÛT 2026

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de la séance ordinaire du ***27 août 2026*** du Comité exécutif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **DÉPÔT – RELEVÉ DES FORMATIONS**
2026-09-385 **SUIVIES EN ÉTHIQUE ET EN DÉONTOLOGIE**
MUNICIPALE - MEMBRES DU CONSEIL
ET PERSONNEL DE CABINET

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de prendre acte du dépôt par le greffier du *Relevé des membres du conseil et du personnel de cabinet qui ont suivi la formation obligatoire en éthique et en déontologie municipale* conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT**
2026-09-386 **DE PAIEMENT DES TAXES - 19 NOVEMBRE 2026**

ATTENDU le dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des immeubles sur lesquels des taxes municipales, exigibles durant les exercices financiers 2024 et 2025, n'ont pas été payées;

ATTENDU les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant les ventes d'immeubles pour défaut de paiement des taxes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu :

D'ORDONNER au greffier, ou en cas d'incapacité d'agir à la greffière adjointe, de vendre à l'enchère publique le ***jeudi 19 novembre 2026***, à compter de 10 heures, à la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la directrice du Service des finances et trésorière et sur lesquels les taxes dues au 31 décembre 2025, incluant les intérêts et frais, n'auront pas été payées en totalité avant la tenue de la vente;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière et le greffier à facturer, par unité d'évaluation, tous les frais administratifs de la vente encourus par la Ville soit après l'expédition de l'avis initial, soit au moment du paiement des taxes en souffrance ou soit dans le cadre de la vente aux enchères et des procédures subséquentes. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant, et sans restreindre la portée du paragraphe précédent :

- les frais de recherche de titres;
- les frais de publication dans le journal;
- les frais du Bureau de la publicité des droits;
- les frais de poste recommandée;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances du Québec;

D'AUTORISER la greffière adjointe ou son représentant à enchérir, pour et au nom de la Ville de Blainville, sur chacun des immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes non payées, et ce, jusqu'à concurrence du montant total des taxes dues à la Ville et aux commissions scolaires, en capital, intérêts et frais, le tout conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

D'AUTORISER le greffier, ou en cas d'incapacité d'agir la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, tous les actes relatifs à la vente aux enchères pour taxes non payées, tout acte de vente final à la Ville des lots adjugés à cette dernière, tout acte de vente final à un adjudicataire ainsi que tout acte de retrait d'un lot qui aura été adjugé à la Ville lors de cette vente;

D'AUTORISER l'inscription sur les rôles d'évaluation et de perception au nom de la Ville de Blainville, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **DÉPÔT – RAPPORT DE DÉPENSES**
2026-09-387 **DÉLÉGATION DE POUVOIR**
ET VIREMENTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois d'**août 2026** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **LIBÉRATION DE SOMMES AUX SURPLUS AFFECTÉS**
2026-09-388 **BUDGETS 2024 ET 2025**

ATTENDU QUE certaines sommes ont été affectées à des fins spécifiques par des résolutions antérieures du conseil municipal;

ATTENDU QUE les projets ou fins pour lesquels ces sommes avaient été affectées sont maintenant réalisés, complétés ou ne requièrent plus la totalité des sommes réservées;

ATTENDU QU'il y a lieu de libérer les soldes résiduels des surplus affectés concernés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et résolu de libérer les sommes résiduelles des projets financés à même le surplus affecté dans le cadre des budgets 2024 et 2025, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et de transférer une somme totale de **110 504,92 $** au surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **VENTE À L'ENCAN**
2026-09-389 **23 OCTOBRE 2026**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et résolu d'autoriser la firme **JASMIN, PIRRO ET ASSOCIÉS, huissiers**, à procéder le **VENDREDI 23 OCTOBRE 2026**, à compter de **10 heures** au Complexe municipal situé au 60, boulevard de la Seigneurie Est à Blainville, à une vente à l'encan de

véhicules non réclamés conformément à l'article 461 de la *Loi sur les cités et villes*, et de véhicules appartenant à la Ville qui ne sont plus nécessaires à ses activités, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE PROPOSITIONS**
2026-09-390 **ACQUISITION D'ORDINATEURS DE BUREAU, ORDINATEURS PORTABLES ET ACCESSOIRES**

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accepter les propositions de la compagnie **MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE**, revendeur désigné par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'acquisition de 30 ordinateurs de bureau et 40 ordinateurs portables et leurs accessoires, au montant total de ***131 384,46 $ taxes incluses*** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de *trente-six (36) mois.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **AUTORISATION DE SIGNATURE**
2026-09-391 **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE CENTRE DE RELÈVE DU CENTRE DE COMMUNICATIONS D'URGENCE AVEC LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ATTENDU QUE les villes de Blainville et Saint-Eustache ont conclu, en 2012, une entente de réciprocité de services ayant pour objet de se prêter assistance mutuelle relativement à l'utilisation de certaines technologies, de certains équipements et de certains locaux afin d'assurer la continuité des opérations de leur centre de communications d'urgence lorsque la situation l'exige;

ATTENDU QUE le 20 mai 2026, Blainville a cessé ses opérations de relève à Saint-Eustache;

ATTENDU QUE Saint-Eustache doit poursuivre temporairement ses activités de relève à Blainville, soit jusqu'à la mise en opération de son nouveau centre;

ATTENDU QUE l'entente de réciprocité devient par conséquent caduque et qu'il est opportun de conclure une entente temporaire;

ATTENDU QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19) autorise une municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville l'*Entente intermunicipale concernant le centre de relève du centre de communications d'urgence* avec la Ville de Saint-Eustache, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **AUTORISATION DE SIGNATURE**
2026-09-392 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU TRAITEMENT DES COMMUNICATIONS D'URGENCE EN CAS D'INCAPACITÉ DU CENTRE DE COMMUNICATIONS D'URGENCE**

ATTENDU QUE l'article 23 du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires de communications d'urgence*, (RLRQ, c. C-8.2.1, r 1) prévoit qu'un centre de communications d'urgence doit se munir d'un plan prévoyant, au moins, des procédures et des mesures relatives au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de relève;

ATTENDU *l'Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération utilisant la solution de traitement des appels hébergés* (Bell Canada) signée par les villes de Blainville, Terrebonne, Lévis, Repentigny et la Régie intermunicipale de police Thérèse-de Blainville (RIPTB), laquelle exige qu'une entente entre les centres soit élaborée afin de mettre en œuvre des règles de routage avec un ou des partenaires tiers s'il n'est pas en mesure de répondre aux appels 9-1-1;

ATTENDU QUE la solution de traitement des appels en mode hébergé du regroupement offre des possibilités opérationnelles qui maximisent l'application des obligations de chacun des Centres de communications d'urgence (CCU) par des fonctionnalités de distribution des appels rehaussées en cas d'incapacité d'un CCU à répondre à une communication d'urgence;

ATTENDU QUE les CCU du regroupement désirent conclure une entente dans le but d'autoriser la création et l'utilisation de certaines règles d'acheminement des communications d'urgence entre eux;

ATTENDU QUE l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c C-19) autorise une municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville l'*Entente intermunicipale relative au traitement des communications d'urgence en cas d'incapacité du centre de communications d'urgence* avec les villes de Terrebonne, Lévis, Repentigny et la RIPTB, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-393

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2025-063 P
SERVICES DE REMORQUAGE
ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE par sa résolution **CE-2025-12-075** adoptée le 14 janvier 2014, le comité exécutif acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE LUSSIER REMORQUAGE ET TRANSPORT INC**. pour les services de remorquage, pour une durée d'un (1) an, soit du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, soit du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027;

ATTENDU QUE le *Service de police* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **GROUPE LUSSIER REMORQUAGE ET TRANSPORT INC.** pour les services de remorquage pour la période du 1er décembre 2026 au 30 novembre 2027, au montant de ***45 178,28 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.210.00.329.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-394

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2024-078 P
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET ANIMATION DES CAMPS DE JOUR THÉMATIQUES
ANNÉE 2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-01-052** adoptée le 21 janvier 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2027, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **GROUPE DOMISA INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des camps de jour thématiques pour l'année 2027, au montant de ***289 676,24 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.740.30.454.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**
2026-09-395 **DOSSIER SA2025-088 P**
PLANIFICATION, ORGANISATION, COORDINATION ET SUPERVISION DU PROGRAMME DE TENNIS
ANNÉE 2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-12-602** adoptée le 16 décembre 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2027, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **QUARANTE-ZÉRO INC.** pour la planification, l'organisation, la coordination et la supervision du programme de tennis pour l'année 2027, au montant de ***92 456,66 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.748.10.454.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE PROPOSITION**
2026-09-396 **DOSSIER DP2026-085**
AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES
OASIS VERTE MONTMARTRE

Il est proposé par Madame Jade Laporte et résolu d'accepter la proposition de la compagnie **JARDIN DION INC.** pour l'aménagement de plates-bandes Oasis verte Montmartre, au montant de ***104 124,96 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **RENOUVELLEMENT DE CONTRATS**
2026-09-397 **DOSSIER SA2021-042 P**
DÉNEIGEMENT DES RUES DES SECTEUR SUD
ET DU SECTEUR EST
ANNÉE 2026-2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-06-334** adoptée le 8 juin 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **LES ENTREPRISES GRAVEL INC.** pour le déneigement des rues du secteur « Sud » (lot #1) et de la compagnie **ENTREPRISE BENOIT DION INC.** pour le déneigement des rues du secteur « Est » (lot #2), pour une durée de cinq (5) saisons, soit pour 2021-2022 à 2025-2026;

ATTENDU QUE par sa résolution **2024-06-309** adoptée le 11 juin 2024, le conseil acceptait la cession à **9223-3071 QUÉBEC INC. (TRANSPORT AMÉLIE GRAVEL)** du contrat SA2021-042 P pour le déneigement des rues du secteur « Sud » (lot #1);

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2026-2027, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler les contrats des compagnies suivantes pour le déneigement des rues des secteurs « Sud » et « Est » pour la saison 2026-2027 comme suit :

- **Lot 1** (secteur « Sud ») **: 9223-3071 QUÉBEC INC. (TRANSPORT AMÉLIE GRAVEL)** au montant de ***541 719,28 $ taxes incluses***;

- **Lot 2** (secteur « Est ») : **ENTREPRISE BENOIT DION INC.** au montant de ***539 821,53 $ taxes incluses***.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.330.00.443.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**
2026-09-398 **DOSSIER SA2025-050 P**
ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
ANNÉE 2027

ATTENDU QUE par sa résolution **2025-11-548** adoptée le 18 novembre 2025, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **J.N.A LEBLANC ÉLECTRIQUE INC** pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2027, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et résolu de renouveler le contrat de la compagnie **J.N.A LEBLANC ÉLECTRIQUE INC** pour l'entretien du réseau d'éclairage public pour l'année 2027, au montant de ***342 230,53$ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.340.00.521.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-399

AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTES MODIFIANT DE NOUVEAU L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – AVENANTS 9 ET 10
DOSSIER 7210-2026-043

ATTENDU QUE la Ville de Blainville est partie à l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable* regroupant les villes de Blainville, Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse;

ATTENDU QUE les travaux prévus à l'avenant 9 visent le remplacement d'une génératrice de 500 kW, le remplacement des bouilloires pour le chauffage, la modification à l'entrée électrique pour l'ajout d'une sixième pompe haute pression et l'ajout d'une nouvelle vanne sur la conduite de distribution de 500 mm de diamètre, à la station de purification;

ATTENDU QUE les travaux prévus à l'avenant 10 concernent le remplacement des ozoneurs (services professionnels), du système de bioxyde de chlore, la mise à niveau des systèmes de ventilation et de climatisation à la station et la réparation de la déviation verticale sur la conduite principale de distribution régionale d'eau potable;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires afin d'assurer un traitement performant et une distribution adéquate de l'eau potable et s'inscrivent dans un plan de mise aux normes progressif des installations.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et résolu d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, les deux *Entente modifiant de nouveau l'entente intermunicipale relative à l'alimentation régionale en eau potable, avenants 9 et 10,* avec les villes de Boisbriand, Mirabel et Sainte-Thérèse, lesquelles sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-400

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-009
REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL – STATIONNEMENT DE L'ARÉNA
INGÉNIERIE - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la firme **ÉQUIPE LAURENCE INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, dans le cadre du projet de remplacement d'une conduite d'égout pluvial dans le stationnement de l'aréna, au montant de ***96 464,03$ taxes incluses****,* et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement d'emprunt *1707.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION…
2026-09-401

ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER 7210-2027-017 P - ARC
ATELIERS MUNICIPAUX – GARAGE INTÉRIEUR (PHASE 4) – ARCHITECTURE - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **L'ÉCUYER LEFAIVRE ARCHITECTES INC.** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en architecture dans le cadre du projet de construction d'un garage intérieur aux ateliers municipaux (phase 4), au montant de ***100 028,25$ taxes incluses****,* et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement d'emprunt *1712.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE SOUMISSION**
2026-09-402 **DOSSIER 7210-2027-017 P - ING**
ATELIERS MUNICIPAUX – GARAGE INTÉRIEUR
(PHASE 4) – INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit celle de la firme **DWB CONSULTANTS** pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux en ingénierie dans le cadre du projet de construction d'un garage intérieur aux ateliers municipaux (phase 4), au montant de ***343 200,37 $ taxes incluses***, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement d'emprunt *1712.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION… **ACCEPTATION DE SOUMISSION**
2026-09-403 **DOSSIER SA2026-060 P**
ACQUISITION D'UN TRACTEUR CHARGEUR AVEC SOUFFLEUSE

Il est proposé par Madame Nathalie St-Laurent et résolu d'accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **GROUPE GYMDEX INC.** pour l'acquisition d'un tracteur chargeur avec souffleuse, au montant de ***602 923,15 $ taxes incluses***, et de retenir l'option de rachat du chargeur John Deere, modèle 624K, année 2012, avec équipements de déneigement, au montant total de ***73 009,13 $ taxes incluses***, pour une dépense totale de ***529 914,02 $ taxes incluses*** et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement d'emprunt *1711.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION… **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
2026-09-404

Il est proposé par Madame Michèle Murray et résolu que la séance soit levée à 21 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER